

Charles PETER  
6, avenue Léon Blum

Maisons-Alfort, le 11 août 2011.

94700 MAISONS-ALFORT

Syndicat des copropriétaires  
du Clos Saint-Rémi  
CB2i, syndic de copropriété  
6, rue Rondelet

75012 PARIS  
(fax : 01.43.43.61.55.)

**Objet** : Assemblée générale 2011. Liste de présence.  
**N. Réf.** : Lettre du 06/11/2010.

Monsieur,

La dernière assemblée générale ordinaire a eu lieu le mardi 15 mars 2011. Je vous confirme par la présente lettre recommandée que je souhaite obtenir une copie de la liste de présence de cette assemblée générale de copropriété.

L'article 10 de la loi du 10 juillet 1965 encadre strictement l'affectation des fonds versés au syndicat des copropriétaires ; ces fonds ne peuvent être affectés au financement d'actes de délinquance, commis par le gardien ou les membres du conseil syndical. Le présent courrier me permet de vous rappeler que mes précédentes demandes d'indemnisation sont restées sans réponse de votre part, concernant notamment :

- les dégradations commises dans mon appartement par le gardien FLEURY le 20 décembre 2005 ;
- les dégradations commises sur mon véhicule, dans le parking de l'immeuble ;
- les dégradations (618,23 euros) commises le 25 octobre 2005 par votre huissier de justice sur la serrure de mon appartement, en présence de Mme NEKKACHE (qui réside au rez-de-chaussée du n° 6) dont le conjoint est salarié du parquet de Créteil ;
- etc.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.